

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt quatre septembre**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 26*

**Présents :** Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, François SALAGNAC.

### **Excusés par procuration :**

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 23 septembre 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 24 septembre 2025

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 24 septembre 2025

Laurence PIPERS donne procuration à François SALAGNAC en date du 24 septembre 2025

Laurent JARRY donne procuration à Bruno COMTE en date du 19 septembre 2025

Alain AUTHIER donne procuration à Valérie MILLON en date du 24 septembre 2025

### **Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Lucile VALADAS

**Objet :** Mise en place d'une tarification complémentaire à la location des salles municipales – forfait événements familiaux

### **Délibération 2025-76**

Par délibération, le conseil municipal a instauré des forfaits de location des salles municipales sur la base d'une journée et de deux journées.

Lors de la location de salles municipales pour des événements familiaux les week-ends, la collectivité est régulièrement sollicitée afin de permettre aux usagers d'accéder aux salles la veille et/ou le lendemain de l'événement.

Ces demandes particulières nécessitent d'être encadrées, tant sur le plan de la tarification que de la responsabilité des usagers en matière d'usage et d'assurance des bâtiments municipaux.

Afin de répondre à ces sollicitations et ainsi adapter les forfaits de location à la demande des usagers, il est proposé de compléter la grille tarifaire adoptée par le Conseil municipal par l'instauration de deux forfaits spécifiques permettant de sécuriser juridiquement et financièrement ces situations.

Parallèlement, la mise en place du contrôle d'accès dans les bâtiments municipaux permettra d'intégrer ces nouvelles modalités d'utilisation des salles.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la tarification complémentaire selon la grille ci-annexée (modifications en rouge dans le tableau), applicable à compter du 29 septembre 2025 et comprenant les deux forfaits suivants :

- Forfait 1 : remise des clés et location des salles municipales du vendredi à 18h au dimanche à 9h
- Forfait 2 : remise des clés et location des salles municipales du vendredi à 18h au dimanche à 23h

## **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2,

**VU** la délibération n°2024-56 portant actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2024/2025 pour les services concernés ;

**VU** la délibération n°2024-85 portant actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2025 pour les services concernés ;

**VU** la délibération n°2025-57 portant actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2026 pour les services concernés ;

**VU** l'avis favorable de la commission Finances en date du 16 septembre 2025 ;

**VU** la note de synthèse relative à la présente délibération ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de compléter la grille tarifaire existante pour répondre à la demande des administrés,

**CONSIDÉRANT** que la mise en place de forfaits spécifiques permettra de clarifier les conditions d'accès aux salles municipales et de sécuriser leur usage,

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une tarification complémentaire dans la grille de location des salles municipales, applicable à compter du 29 septembre 2025 ;
- **DE FIXER** les forfaits suivants selon la grille ci-annexée :
  - *Forfait 1* : remise des clés et location du vendredi 18h au dimanche 9h.
  - *Forfait 2* : remise des clés et location du vendredi 18h au dimanche 23h
- **DE PRÉCISER** que ces forfaits sont soumis aux mêmes obligations que les autres locations en matière de responsabilité civile, d'assurance et de respect du règlement intérieur.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 25 septembre 2025

Le Maire



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 30/09/2025

Publié ou notifié

0111012025

## ESPACE SOCIO CULTUREL LE ROK

2025			2026		
	PARTICULIER/ ASSOCIATION PANAZOL	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL		PARTICULIER/ ASSOCIATION PANAZOL	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
<b>LOCATION DE LA SALLE</b>			<b>LOCATION DE LA SALLE</b>		
Pénalités ménage (*)	400,00 €	400,00 €	Pénalités ménage (*)	400,00 €	400,00 €
Pénalités dégradation (*)	1 500,00 €	1 500,00 €	Pénalités dégradation (*)	1 500,00 €	1 500,00 €
1/2 journée	500,00 €	600,00 €	1/2 journée	500,00 €	600,00 €
1 jour	1 000,00 €	1 200,00 €	1 jour	1 000,00 €	1 200,00 €
2 jours consécutifs	1 600,00 €	1 920,00 €	2 jours consécutifs	1 600,00 €	1 920,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	1 100,00 €	1 300,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	1 100,00 €	1 300,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	1 700,00 €	2 020,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	1 700,00 €	2 020,00 €
3 jours consécutifs	2 000,00 €	2 400,00 €	3 jours consécutifs	2 000,00 €	2 400,00 €
4 jours consécutifs	2 400,00 €	2 880,00 €	4 jours consécutifs	2 400,00 €	2 880,00 €
5 jours consécutifs	2 800,00 €	3 360,00 €	5 jours consécutifs	2 800,00 €	3 360,00 €
<b>PRESTATION TECHNIQUE</b>			<b>PRESTATION TECHNIQUE</b>		
Coût horaire pour toute prestation technique (hors particulier)	60,00 €	70,00 €	Coût horaire pour toute prestation technique (hors particulier)	60,00 €	70,00 €

**NOTA BENE :**

(\*) Les pénalités couvrent :

- 400 € pour les défauts de nettoyage constatés
- 1 500 € pour les éventuelles dégradations des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des matériels techniques (régie, office...)

Pour les associations panazolaises :

- la première utilisation est gratuite
- pas de caution

Concernant la prestation technique, le nombre d'heures de prestation est de 4h minimum puis tarif à l'heure.

## LOCATIONS DE SALLES

<b>Pénalités - Tarifs communs à l'ensemble des salles</b>			
	PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOL	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
Pénalités ménage*	200,00 €	non concerné	200,00 €
Pénalités dégradations *	750,00 €	non concerné	750,00 €

\* Les pénalités couvrent :

- 200 € pour les défauts de nettoyage constatés
- 750 € pour les éventuelles dégradations des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des matériels techniques

2025				2026			
	PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOLAISE	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL		PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOLAISE	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
<b>SALLE DES FÊTES</b>				<b>SALLE DES FÊTES</b>			
<b>Grande salle, cuisine, tables</b>				<b>Grande salle, cuisine, tables</b>			
1/2 journée	225,00 €	GRATUIT	270,00 €	1/2 journée	225,00 €	GRATUIT	270,00 €
1 jour	450,00 €	GRATUIT	540,00 €	1 jour	450,00 €	GRATUIT	540,00 €
2 jours	650,00 €	GRATUIT	750,00 €	2 jours	650,00 €	GRATUIT	750,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	525,00 €	GRATUIT	615,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	525,00 €	GRATUIT	615,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	725,00 €	GRATUIT	825,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	725,00 €	GRATUIT	825,00 €
<b>Petite salle</b>				<b>Petite salle</b>			
1/2 journée	37,50 €	GRATUIT	45,00 €	1/2 journée	37,50 €	GRATUIT	45,00 €
1 jour	75,00 €	GRATUIT	90,00 €	1 jour	75,00 €	GRATUIT	90,00 €
2 jours	150,00 €	GRATUIT	180,00 €	2 jours	150,00 €	GRATUIT	180,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	75,00 €	GRATUIT	90,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	75,00 €	GRATUIT	90,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	150,00 €	GRATUIT	180,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	150,00 €	GRATUIT	180,00 €
<b>SALLE BORIS VIAN</b>				<b>SALLE BORIS VIAN</b>			
1/2 journée	120,00 €	GRATUIT	140,00 €	1/2 journée	120,00 €	GRATUIT	140,00 €
1 jour	220,00 €	GRATUIT	280,00 €	1 jour	220,00 €	GRATUIT	280,00 €
2 jours	380,00 €	GRATUIT	440,00 €	2 jours	380,00 €	GRATUIT	440,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	270,00 €	GRATUIT	330,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	270,00 €	GRATUIT	330,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	430,00 €	GRATUIT	490,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	430,00 €	GRATUIT	490,00 €
<b>SALLE JEAN COCTEAU (prioritairement pour les associations sollicitant la location dans un cadre culturel)</b>				<b>SALLE EVE RUGGIERI (prioritairement pour les associations sollicitant la location dans un cadre culturel)</b>			
1/2 journée	400,00 €	GRATUIT	600,00 €	1/2 journée	400,00 €	GRATUIT	600,00 €
1 jour	600,00 €	GRATUIT	800,00 €	1 jour	600,00 €	GRATUIT	800,00 €
2 jours	1 000,00 €	GRATUIT	1 200,00 €	2 jours	1 000,00 €	GRATUIT	1 200,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	675,00 €	GRATUIT	875,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	675,00 €	GRATUIT	875,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	1 075,00 €	GRATUIT	1 275,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	1 075,00 €	GRATUIT	1 275,00 €
<b>JEAN MARAIS 1</b>				<b>JEAN MARAIS 1</b>			
1/2 journée	75,00 €	GRATUIT	90,00 €	1/2 journée	75,00 €	GRATUIT	90,00 €
1 jour	150,00 €	GRATUIT	180,00 €	1 jour	150,00 €	GRATUIT	180,00 €
2 jours	250,00 €	GRATUIT	300,00 €	2 jours	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	200,00 €	GRATUIT	230,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	200,00 €	GRATUIT	230,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	300,00 €	GRATUIT	350,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	300,00 €	GRATUIT	350,00 €
<b>JEAN MARAIS 2 (avec cuisine)</b>				<b>JEAN MARAIS 2 (avec cuisine)</b>			
1/2 journée	100,00 €	GRATUIT	120,00 €	1/2 journée	100,00 €	GRATUIT	120,00 €
1 jour	200,00 €	GRATUIT	250,00 €	1 jour	200,00 €	GRATUIT	250,00 €
2 jours	350,00 €	GRATUIT	420,00 €	2 jours	350,00 €	GRATUIT	420,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	250,00 €	GRATUIT	300,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	400,00 €	GRATUIT	470,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	400,00 €	GRATUIT	470,00 €

\*si location de Jean Marais 1 et 2 effectuée pour le même événement par la même personne application d'une réduction de 35% sur le prix global

\*si location de Jean Marais 1 et 2 effectuée pour le même événement par la même personne application d'une réduction de 35% sur le prix global

2025				2026			
	PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOLAISE	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL		PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOLAISE	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
<b>SALLE PAIN ET SOLEIL</b>				<b>SALLE PAIN ET SOLEIL</b>			
1/2 journée	250,00 €	GRATUIT	300,00 €	1/2 journée	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
1 jour	400,00 €	GRATUIT	500,00 €	1 jour	400,00 €	GRATUIT	500,00 €
2 jours	550,00 €	GRATUIT	650,00 €	2 jours	550,00 €	GRATUIT	650,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	400,00 €	GRATUIT	500,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	400,00 €	GRATUIT	500,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	550,00 €	GRATUIT	650,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	550,00 €	GRATUIT	650,00 €
<b>SOUDANAS</b>				<b>SOUDANAS</b>			
1/2 journée	125,00 €	GRATUIT	150,00 €	1/2 journée	125,00 €	GRATUIT	150,00 €
1 jour	250,00 €	GRATUIT	300,00 €	1 jour	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
2 jours	425,00 €	GRATUIT	500,00 €	2 jours	425,00 €	GRATUIT	500,00 €
Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	250,00 €	GRATUIT	300,00 €	Forfait 1 du vendredi 18h au dimanche 9h	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	425,00 €	GRATUIT	500,00 €	Forfait 2 du vendredi 18h au dimanche 23h	425,00 €	GRATUIT	500,00 €
<b>ANNEXE MAIRIE</b>				<b>ANNEXE MAIRIE - SALLE DU CONSEIL</b>			
1/2 journée	250,00 €	GRATUIT	250,00 €	1/2 journée	250,00 €	GRATUIT	250,00 €
1 jour	400,00 €	GRATUIT	400,00 €	1 jour	400,00 €	GRATUIT	400,00 €
<b>CAC ENEP</b>				<b>CAC ENEP</b>			
5€ M2 par mois				5€ M2 par mois			
Salle de réunion	50 €			Salle de réunion	50 €		
<b>Salle Place de la République</b>				<b>Salle Place de la République</b>			
1/2 journée	60,00 €	GRATUIT	60,00 €	1/2 journée	60,00 €	GRATUIT	60,00 €
1 jour	100,00 €	GRATUIT	100,00 €	1 jour	100,00 €	GRATUIT	100,00 €

*PANAZOL - MAIRIE*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DELIB76

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/09/2025

Objet : Mise en place d'une tarification complémentaire à la location des salles municipales-Forfait évènements familiaux

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 30/09/2025

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 76-Mise en place d'une tarification complémentaire à la location des salles municipales.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250925-DELIB76-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/09/2025